



76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE

DECISION – 2023/35

OBJET : EAU - Demande de subvention pour l'étude de sécurisation des secteurs de distribution d'eau potable d'Offranville et de Dieppe

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de Dieppe-Maritime,

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales relatif aux possibilités de délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la délibération du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation de compétences au Président pour effectuer certaines opérations en matière de Finances, notamment lui permettant de solliciter les subventions non liées à une opération de travaux,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude de sécurisation des secteurs de distribution d'eau potable d'Offranville et de Dieppe,

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une subvention du Département de Seine Maritime pour réaliser l'étude de sécurisation des secteurs de distribution d'eau potable d'Offranville et de Dieppe,

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Département de Seine-Maritime, la subvention la plus élevée possible pour l'étude de sécurisation des secteurs de distribution d'eau potable d'Offranville et de Dieppe.

Article 2 : Le coût prévisionnel de l'étude est de 171 108,00 € HT.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, transcrite sur le registre des décisions du Conseil communautaire et fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Dieppe, le 28 FEV. 2023



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600786-20230228-2023-35-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Affichage : 28/02/2023